

dans leurs propres jardins, produisaient davantage à l'acre qu'ils ne produisent dans les grandes fermes communales. Soyons donc très prudents avant de permettre au gouvernement de dominer l'agriculture de notre pays.

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, puisque les modifications doivent surtout refléter les principes que renferme la loi sur la Commission canadienne du blé et les changements qu'entraînent d'autres mesures législatives dont la Chambre a été saisie au cours de cette session ou des sessions antérieures, je ne suis pas porté à les parcourir en détail, puisque leur fond a déjà été longuement débattu.

En le qualifiant surtout de bill administratif, je ne critique pas le projet, mais signale pourquoi je restreindrai en grande partie mes remarques à un seul sujet. Avant d'aborder ce sujet, soit dit en passant, j'approuve la prolongation de la campagne agricole dans certaines circonstances. Cette disposition sera sans doute universellement approuvée par les agriculteurs.

Je voudrais traiter assez longuement des dispositions qui autorisent la vente du lin, du seigle et de la graine de colza en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé. Je m'inquiète de ce qu'après trois ans au pouvoir, le gouvernement n'ait pas encore trouvé un moyen de connaître les désirs des agriculteurs dans ce domaine. Il faut mettre fin à la spéculation dans l'établissement des prix des produits agricoles, si nous voulons que les revenus des agriculteurs canadiens soient stables. En mettant le lin, le seigle et la graine de colza sous l'empire de la Commission canadienne du blé, on atteindra effectivement ce résultat dans trois importants secteurs de denrées agricoles.

Comme le ministre le signalait au cours de ses remarques, la mesure législative à l'étude n'est qu'une mesure habilitante. Après ce qu'il a dit, la Chambre se demande si on recourra jamais à cette mesure et, le cas échéant, dans quelles circonstances. Ni le ministre ni les intéressés ne disposent, dit-il, des renseignements qu'il faudrait à ce sujet pour lui permettre de prendre une décision rationnelle au sujet de la mise de ces grains sous la surveillance de la Commission canadienne du blé.

Les trois grands syndicats, le Syndicat national des cultivateurs et la Fédération de l'agriculture sont d'avis, depuis quelque temps déjà que chacune de ces céréales devrait être vendue par l'entremise de la Commission canadienne du blé et que cela représente l'opinion d'un nombre appréciable d'agriculteurs. A vrai dire, à moins de recourir à un plébiscite, je ne vois pas comment le ministre pourrait avoir une meilleure idée des intentions de la communauté agricole.

Lorsque le ministre mettra fin au débat, j'espère qu'il renseignera mieux la Chambre sur les moyens auxquels il songe pour connaître la pensée des producteurs de ces denrées, car il nous a bien dit qu'il tenait à avoir ces renseignements avant de décider, une fois pour toutes, de se prévaloir de la loi à l'étude pour mettre le lin, le seigle et la graine de colza sous la régie de la loi sur la Commission canadienne du blé.

Si, par cette mesure, le ministre cherche à disposer d'une arme qui lui permettra uniquement de résoudre certains des principaux problèmes provoqués par le système actuel de commercialisation de la graine de lin, du

[M. Downey.]

seigle et du colza, il a recours à une pratique législative assez discutable. Le but d'une mesure législative est d'être utilisée. Si nous n'avons pas l'intention de l'utiliser, nous disposons d'autres moyens pour influencer les groupes que nous voulons influencer. Adopter une mesure qui ne servira simplement qu'à s'assurer la bonne conduite des intéressés n'est pas une pratique que j'aimerais voir adopter au Canada.

Nous aimerions que le ministre nous indique comment il a l'intention d'obtenir l'avis des cultivateurs sur la valeur de cette partie du bill. Quelles méthodes envisage-t-il d'utiliser pour obtenir soit leur consentement soit leur refus? Quand pense-t-il chercher à obtenir ce consentement ou ce refus? Quand nous fera-t-il une déclaration nous indiquant s'il aura recours à ces dispositions? Il est très important que le ministre nous fournisse ces renseignements avant que le bill ne soit envoyé au comité, afin que les groupes représentant les intéressés et comparissant devant le comité aient une idée de ce dont ils parleront. Je répète que je n'aime pas l'idée de laisser toute cette partie du bill dans le vague, sans que personne sache exactement ce qu'on va en faire. Si on en juge d'après ses remarques de cet après-midi, même le ministre l'ignore. Il faut mettre fin dès que possible à cette situation ambiguë, et j'espère que le ministre nous indiquera clairement ses intentions lorsqu'il prendra la parole pour mettre fin à ce débat.

Monsieur l'Orateur, il est inutile d'en dire davantage. Voilà quelques années que mon parti préconise que les règlements englobent le lin, le seigle et le colza et que ceux-ci soient commercialisés par la Commission du blé. Nous espérons qu'en définitive, le ministre décidera d'utiliser les dispositions qu'il a prévues dans le bill. Nous espérons qu'il prendra cette décision après avoir consulté les groupes intéressés au début de la campagne agricole. J'aimerais avoir quelque assurance du ministre qu'il est en train d'agir rapidement en ce sens et que nous pouvons nous attendre à recevoir les renseignements qui serviront de base à cette décision avant le commencement de cette année-récolte.

• (4.30 p.m.)

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à propos des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé, je tiens à faire remarquer tout de suite qu'il y a encore quelques semaines j'aurais appuyé, dans l'ensemble, les modifications proposées par le ministre responsable de la Commission du blé. Il n'était pas encore question d'inclure le lin, le seigle et la graine de colza. Je ne puis appuyer en aucune manière cette inclusion. En faisant passer le lin, le seigle et surtout la graine de colza sous la juridiction de la Commission canadienne du blé, le gouvernement et le ministre méconnaissent tout à fait les souhaits, les besoins et les sentiments de la majorité des producteurs et des autres personnes qui exercent leurs activités dans ce secteur de l'agriculture.

Je tiens à dire qu'au cours des dernières années, la Commission a fait preuve d'une incroyable incompetence dans sa gestion de l'industrie céréalière, si l'on veut bien excepter les quelques années où la récolte a été mauvaise dans d'autres parties du globe. Dans l'ensemble, les initiatives visant à écouler nos céréales sur les marchés